

17 décembre 2021

## Communiqué des députés bretons de la majorité présidentielle

### La fin de quarante ans d'expérimentation

Un trec'h 'vit hor yezhoù rannvroel.

Comme s'y était engagé le ministre de l'Éducation Nationale, une circulaire est parue jeudi 16 décembre traduisant officiellement de véritables avancées pour les langues régionales. Pour la première fois, une définition de la méthode d'enseignement par immersion est actée. Cette reconnaissance sécurise officiellement le cadre juridique d'un enseignement bilingue immersif.

Les députés bretons de la majorité tiennent à saluer à nouveau la méthode retenue.

Après le vote de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales, et la décision du Conseil Constitutionnel qui s'est ensuivie, une mission de concertation voulue par le Premier Ministre a été confiée aux députés Yannick Kerlogot et Christophe Euzet. Elaborée à partir de leurs préconisations, la circulaire du 16 décembre, préalablement soumise à la consultation des associations concernées, officialise définitivement un enseignement immersif.

Au-delà de cette avancée historique mettant un terme à quarante années de pratiques expérimentales portées par des réseaux comme Diwan, nous sommes fiers de rappeler qu'au cours de ce mandat le soutien aux langues régionales demeure sans précédent.

Citons, entre autres, des mesures telles que l'obligation du versement du forfait scolaire par les communes, l'élaboration d'un enseignement dispensé par le CNED en direction des lycéens, la création d'un conseil supérieur des langues donnant toute sa place aux langues régionales et le renforcement de l'enseignement de la langue régionale au collège.

Il s'agit incontestablement de résultats concrets et tangibles répondant aux engagements que nous avons pris et qui confirment notre attachement au patrimoine linguistique de notre pays.

---